

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 avril 2018 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Saint-Julien-le-Vendômois sous la présidence de Francis COMBY.

Délégués titulaires présents : AUDEBERT Michel, BEUFILS Serge, BERTRAND-LAFEUILLE Agnès, BETANCOURT-GUERRERO Marisol, BOUDINET Daniel, BOYER René, CERTE Henri, CHASSAING Jean-Louis, COMBY Francis, DECAIE Jean-Pierre, DUPUY André, DUTHEIL Daniel, FARGES Pierre, LACHENAUD Claude, LANGLADE Serge, LASCAUX Bernadette, MARSAC Liliane, MAURY Jean-Louis, NEXON Jean-Pierre, PINAUD Françoise, PINET Georges, SEMBLAT Jean-Pierre, SUSSINGEAS Raymond, TISSEUIL Alain.

Délégués titulaires représentés : BERQUE Françoise (pouvoir à JP DECAIE), DEVEIX Guy (pouvoir à D. BOUDINET), HERMAND Pascal (pouvoir à B. LASCAUX), HENAUX André (pouvoir à L. MARSAC), SOULLIER Hélène (pouvoir à P. FARGES).

Délégués titulaires absents : CHARLES Catherine, ISSOMBO Théodore.

Délégués suppléants présents : LAVAUD Serge, RESTIER Georges.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents, Alain TISSEUIL est nommé secrétaire de séance.

Le président remercie Jean-Pierre NEXON, Maire de Saint-Julien-le-Vendômois, pour son accueil et Jean-Christophe MONTEIL, Trésorier de la communauté de communes, pour sa présence.

Le président fait ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 26 février 2018 qui, après avoir été mis au vote, est approuvé à l'unanimité. Puis, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017 ET APPROBATION DES BUDGETS 2018

En préambule de cette séance budgétaire, le président, Francis COMBY, rappelle que la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour est, avant tout, une intercommunalité de services qui doit assumer des charges de fonctionnement lourdes (domaines de l'enfance, de l'assainissement et de la culture, les piscines...) qui correspondent à des services de proximité à la population qui sont indispensables en matière d'attractivité territoriale mais qui représentent un coût.

Néanmoins, ces dépenses ont été maîtrisées sur l'exercice 2017 (à la fois les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel) permettant ainsi de dégager un excédent de fin d'exercice sensiblement similaire à celui de l'an passé.

Le président précise que les principaux investissements 2018 porteront sur la conduite d'études (mission sur l'organisation de l'offre de soins sur le territoire communautaire et étude archéologique du canal des Moines), le soutien aux particuliers dans le cadre de leurs projets de rénovation de l'habitat (OPAH), le soutien aux entreprises dans leurs projets de création ou de développement et le démarrage du projet « 100 % Fibre 2021 » pour lequel la communauté de communes investira près 1,3 Million d'Euros dès 2018.

Puis, il est procédé à l'examen des différents comptes administratifs 2017.

Pour le budget assainissement collectif :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		216 981,78		45 387,18		262 368,96
Opérations de l'exercice	405 240,28	374 891,85	670 560,80	456 013,64	1 075 801,08	830 905,49
TOTAUX	405 240,28	591 873,63	670 560,80	501 400,82	1 075 801,08	1 093 274,45
Résultats de clôture		186 633,35	169 159,98			17 473,37
Restes à réaliser			42 497,50	56 745,00	42 497,50	56 745,00
TOTAUX CUMULES	405 240,28	591 873,63	713 058,30	558 145,82	1 118 298,58	1 150 019,45
RESULTATS DEFINITIFS		186 633,35	154 912,48			31 720,87

Pour le budget assainissement non collectif :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		29 185,41				29 185,41
Opérations de l'exercice	94 891,35	120 189,61			94 891,35	120 189,61
TOTAUX	94 891,35	149 375,02			94 891,35	149 375,02
Résultats de clôture		54 483,67				54 483,67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	94 891,35	149 375,02			94 891,35	149 375,02
RESULTATS DEFINITIFS		54 483,67				54 483,67

Pour le budget bâtiments industriels :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		31 962,65	191 466,96		191 466,96	31 962,65
Opérations de l'exercice	43 101,46	233 896,07	188 403,61	181 571,82	231 505,07	415 467,89
TOTAUX	43 101,46	265 858,72	379 870,57	181 571,82	422 972,03	447 430,54
Résultats de clôture		222 757,26	198 298,75			24 458,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	43 101,46	265 858,72	379 870,57	181 571,82	422 972,03	447 430,54
RESULTATS DEFINITIFS		222 757,26	198 298,75			24 458,51

Pour le budget Centre culturel :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 658,42				2 658,42
Opérations de l'exercice	87 654,59	87 832,58			87 654,59	87 832,58
TOTAUX	87 654,59	90 491,00			87 654,59	90 491,00
Résultats de clôture		2 836,41				2 836,41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	87 654,59	90 491,00			87 654,59	90 491,00
RESULTATS DEFINITIFS		2 836,41				2 836,41

Pour le budget petite enfance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		7 981,61	48 308,64		48 308,64	7 981,61
Opérations de l'exercice	447 954,66	467 677,58	69 073,20	99 042,89	517 027,86	566 720,47
TOTAUX	447 954,66	475 659,19	117 381,84	99 042,89	565 336,50	574 702,08
Résultats de clôture		27 704,53	18 338,95			9 365,58
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	447 954,66	475 659,19	117 381,84	99 042,89	565 336,50	574 702,08
RESULTATS DEFINITIFS		27 704,53	18 338,95			9 365,58

Pour le budget enfance-jeunesse :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	3 892,02		5 356,72		9 248,74	
Opérations de l'exercice	322 249,90	358 837,82	6 856,37	20 994,06	329 106,27	379 831,88
TOTAUX	326 141,92	358 837,82	12 213,09	20 994,06	338 355,01	379 831,88
Résultats de clôture		32 695,90		8 780,97		41 476,87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	326 141,92	358 837,82	12 213,09	20 994,06	338 355,01	379 831,88
RESULTATS DEFINITIFS		32 695,90		8 780,97		41 476,87

Pour le budget principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		325 907,39	83 290,47		83 290,47	325 907,39
Opérations de l'exercice	4 991 007,79	4 994 545,60	795 091,08	883 240,74	5 786 098,87	5 877 786,34
TOTAUX	4 991 007,79	5 320 452,99	878 381,55	883 240,74	5 869 389,34	6 203 693,73
Résultats de clôture		329 445,20		4 859,19		334 304,39
Restes à réaliser			4 524,40		4 524,40	
TOTAUX CUMULES	4 991 007,79	5 320 452,99	882 905,95	883 240,74	5 873 913,74	6 203 693,73
RESULTATS DEFINITIFS		329 445,20		334,79		329 779,99

Les comptes administratifs 2017, mis au vote par Jean-Pierre NEXON, sont approuvés à l'unanimité. Les comptes de gestion 2017, mis au vote par Francis COMBY, le sont également.

Ensuite, il est procédé à la présentation détaillée des différents budgets 2018 dont seuls les cumuls des deux sections (pour les budgets annexes) sont repris ci-après.

Pour le budget assainissement collectif :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 654 237,32 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 903 074,80 €.

Pour le budget assainissement non collectif :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 132 883,67 €.

Pour le budget bâtiments industriels :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 258 278,48 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 394 274,59 €.

Pour le budget Centre Culturel :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 93 600 €.

Pour le budget petite enfance :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 465 907,76 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 84 236,50 €.

Pour le budget enfance-jeunesse :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 373 533,98 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 15 414,95 €.

Pour le budget principal :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 5 235 868,38 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 2 136 098,44 €.

Le détail suivant par chapitre est proposé pour le budget principal :

Libellé		BP 2018	Libellé		BP 2018
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
011	Charges à caractère général	279 234,30	013	Atténuation de charges	726 900,00
012	Charges de personnel	1 164 000,00	70	Produits des services	79 900,00
014	Atténuation de produits	1 621 605,18	73	Impôts et taxes	3 274 862,37
65	Autres charges de gestions	1 522 118,05	74	Dotations, participations	533 071,00
66	Charges financières	73 100,00	75	Autres produits de gestions	94 873,68
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre	359 733,81	042	Opérations d'ordre	223 816,13
023	Virement à la section d'investissement	216 077,04	002	Report excédent fonct. Reporté	329 445,20
Total dépenses fonctionnement		5 235 868,38	Total recettes fonctionnement		5 235 868,38

Dépenses d'Investissement			Recettes d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles	147 650,00	010	Stocks	0,00
204	Subvention d'équipement versées	584 263,00	13	Subventions d'investissement	52 320,00
21	Immobilisations corporelles	69 300,00	16	Emprunts et dettes	1 277 033,00
23	Immobilisations en cours	17 640,42	10	Dotations, fonds divers, réserves	120 000,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	024	Produits des cessions des immobilisations	63 007,00
16	Emprunts et dettes	258 800,00	040	Opérations d'ordre	359 733,81
27	Autres immobilisations financières	766 200,00	021	Virement de la section de fonctionnement	216 077,04
040	Opérations d'ordre	223 816,13	001	Résultat reporté ou anticipé	334,79
001	Report déficit d'investissement reporté	0,00			
020	Dépenses imprévues	20 836,09			
041	Opérations patrimoniales	47 592,80	041	Opérations patrimoniales	47 592,80
Total dépenses investissement		2 136 098,44	Total recettes investissement		2 136 098,44

Concernant ce budget principal, les postes prévisionnels d'investissement sur 2018 portent sur :

- l'étude de l'organisation de l'offre de soins territoriale, 52 650 € TTC,
- l'étude archéologique préalable aux travaux de valorisation touristique et patrimoniale du Canal des moines (Beysac) : 90 000 € TTC,
- le balisage des chemins de randonnées : 35 000 € TTC,
- le projet « 100 % Fibre 2021 » : 1 277 033 € (560 813 € sous forme de subventions d'équipement et 766 220 € sous forme d'avance remboursable),
- des aides à la rénovation de l'habitat en faveur des particuliers (23 450 €) et des aides économiques en faveur des entreprises (50 000 €).

Il est précisé qu'un emprunt total est envisagé pour le projet « 100 % Fibre 2021 ». Il restera à définir les modalités de versement, soit la totalité de la participation communautaire dès 2018, soit un versement sur 4 ans en fonction de l'avancement des travaux.

Enfin, concernant la fiscalité, les taux suivants sont proposés :

- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,90 % (contre 7,04 % en 2017), soit un produit attendu de 430 960,66 € pour des bases prévisionnelles de 7 304 418 €,
- le taux de taxe d'habitation à 9,51 % (identique à 2017), soit un produit attendu de 905 923 € pour des bases prévisionnelles de 9 526 000 €,
- le taux de taxe sur le foncier bâti à 3,92 % (identique à 2017) soit un produit attendu de 301 566 € pour des bases prévisionnelles de 7 693 000 €,
- le taux de taxe sur le foncier non- bâti à 23,72 % (identique à 2017) soit un produit attendu de 561 900 € pour des bases prévisionnelles de 561 900 €,
- le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 29,39 % (identique à 2017) soit un produit attendu de 494 940 € pour des bases prévisionnelles de 1 684 000 €.

Le président soumet au vote les différents budgets et les taux d'imposition précisés ci-dessus qui sont approuvés à l'unanimité.

Il laisse ensuite la parole à M. Jean-Christophe MONTEIL qui livre une analyse financière de la communauté de communes.

La capacité d'autofinancement brute (produits de fonctionnements réels – charges de fonctionnement réelles) de la collectivité s'établit à un niveau correct (168 114 €) ; en revanche, la capacité d'autofinancement nette (après remboursement de la dette) est négative : 95 730 € en raison d'un endettement important (remboursement de la dette en 2017 de 263 844 €).

Malgré la bonne qualité des ressources d'investissement (246 028 €), le financement disponible est faible (150 298 €). La communauté de communes a investi à hauteur de 317 441 € sans recourir à l'emprunt en 2017, ce qui se traduit inévitablement par un fonds de roulement négatif (variation négative de la trésorerie : 167 143 €) qui, néanmoins, après une période délicate qui a nécessité le recours à une ligne de trésorerie mi 2017, a retrouvé un niveau satisfaisant.

Selon M. MONTEIL, il faudrait, à court ou moyen terme, s'attacher à retrouver une capacité d'autofinancement nette positive. Le trésorier évoque la piste d'une réduction des attributions de compensation versées aux communes qui permettrait d'assainir la situation.

En revanche, le Trésorier exprime davantage d'inquiétudes sur le budget « assainissement collectif » qui présente de mauvais résultats sans réelles perspectives d'amélioration (endettement très important, travaux d'investissement indispensables pour stabiliser le fonctionnement de la station de Lubersac, décalage dans la perception des recettes de la part du fermier (la société SAUR), ligne de trésorerie en cours de 150 000 €, ...). Ce budget devant s'équilibrer par lui-même, aucune subvention n'est possible provenant du budget principal. La seule possibilité sera d'augmenter le montant de la redevance et il conviendra de limiter les investissements aux strictes urgences.

2. CASERNE(S) DES POMPIERS

Rappel du contexte suite à diverses réunions et échanges depuis 6 mois

Le président indique que, dans le cadre du programme de modernisation des centres d'incendie et de secours de la Corrèze, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) a prévu la construction d'une caserne neuve à Pompadour et une réhabilitation de la caserne de Lubersac.

Plusieurs maires s'étonnent que l'on ne trouve pas de solution pour construire une seule caserne sur notre territoire car il n'est pas, pour le moment, envisagé de construire deux casernes neuves, une à Lubersac et une à Pompadour.

En effet, le coût d'une caserne neuve est d'environ 1 M € H.T. et celui d'une caserne commune pourrait être de 1,5 M € H.T.

Le président rappelle que 60 % sont à la charge des communes desservies, au prorata de leur population, et 40 % à la charge du S.D.I.S.

De plus, un élément nouveau, la possibilité d'avoir une subvention d'Etat (DETR), permet de diminuer le coût de construction pour les communes et le S.D.I.S.

Le coût supporté par les communes serait alors de 45 % et celui du S.D.I.S. serait de 30 %.

Le président indique que la Communauté de communes peut être maître d'ouvrage pour la construction, tout comme les deux communes pré-citées.

Une discussion s'engage sur l'intérêt d'une caserne commune ou de deux casernes, sujet maintes fois abordé ces derniers mois.

Le président indique qu'il souhaite recueillir l'avis des élus sur la possibilité que la Communauté de communes soit maître d'ouvrage.

Les échanges sont vifs, certains élus souhaitant d'abord traiter la question d'avoir une seule ou deux casernes.

Le président indique que ce n'est pas la question posée car elle relève des conseils municipaux.

Les échanges sont à nouveaux vifs et très passionnés pour l'une ou l'autre des solutions.

Après un échange avec le président, le maire de Pompadour quitte la salle, suivi par deux de ses adjoints.

La confusion règne alors dans l'assemblée dont la plupart des membres se lèvent.

Le président indiquant que la séance n'est pas terminée, tout le monde se rassoit, sauf ceux ayant quitté la salle.

La discussion se poursuit, surtout sur l'intérêt de ne construire qu'une seule caserne sur le territoire.

L'heure étant tardive, le président propose que la question de la maîtrise d'ouvrage des centres de secours soit abordée lors d'une réunion prochaine.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 1 heure.

A LUBERSAC, le 13 avril 2018

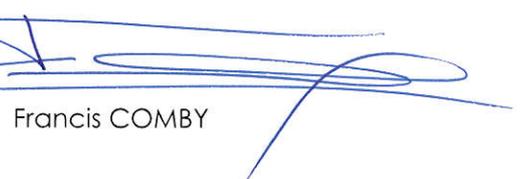
Le Secrétaire de séance,



Alain TISSEUIL



Le Président,



Francis COMBY